

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 006-845/15/CC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Mer Méditerranée et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12780/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des 7 pôles de compétitivité principalement impliqués son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au FUI (Fonds Unique Interministériel).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit de l'Etat tous les 3 ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le Pôle Mer Méditerranée a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, le Pôle fédère, autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sécuritaires et durables, les acteurs scientifiques et économiques pour les inciter à innover ensemble et développer de nouveaux produits et services exportables.

Le pôle de compétitivité Mer Méditerranée compte fin 2014, 392 adhérents dont 85 sur le territoire de MPM. Sur le territoire de MPM, il associe de grands industriels tels que Bourbon, Travocean, Principia, Moteurs Baudouin, Subsea tech et de nombreuses compétences académiques avec le Centre d'Océanologie de Marseille, l'Ecole Centrale Marseille, l'INPP, l'IRPHE, le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique.

L'importance du littoral au sein du territoire de Marseille Provence Métropole (+ de 125 km de linéaire côtier), l'essor de la réparation navale des grands navires de croisières à Marseille, l'activité de réparation navale des yachts à Marseille et à La Ciotat, et le développement programmé de l'activité logistique des bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, font de Marseille Provence Métropole un territoire

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

privilegié pour bénéficier des actions du Pôle Mer Méditerranée dans tous ses domaines d'actions stratégiques.

L'ambition du pôle est de développer durablement l'économie maritime et littorale avec 6 domaines stratégiques visés :

- sécurité et sûreté maritimes,
 - naval et nautisme,
 - ressources énergétiques et minières marines
 - ressources biologiques marines
 - environnement et aménagement du littoral
 - ports, infrastructures et transports maritimes
-
- mener les actions en collaboration avec les partenaires de l'innovation
 - assurer le développement international du pôle et des membres
 - stimuler et renforcer l'innovation
 - développer les compétences et soutenir l'emploi sur chaque filière maritime
 - prendre une place active dans la nouvelle gouvernance maritime nationale

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont :

- émergence de projets de R&D : sur 30 projets labellisés en 2014, 15 impliquent des membres du territoire de MPM
- participation aux politiques publiques nationales comme le CORICAN (Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et les Activités Navales)
- actions de promotion et d'animation pour les membres du pôle
- participation à de nombreux salons professionnels thématiques (Oceanology International, Euronaval)
- participation à des actions de partenariats avec des pays étrangers (Brésil, Japon, Etats-Unis)

Les actions du pôle sur le territoire de Marseille Provence Métropole :

- De nombreuses entreprises implantées sur MPM ont participé aux différentes actions proposées par le pôle notamment sur les salons professionnels (Comex, Subsea Tech, le Grand Port Maritime de Marseille, la Compagnie Maritime Chambon) ou lors de missions à l'étranger ou en accueil de délégations étrangères (Architeuthis, Bardot, Subsea Tech, Signalis)
- Par ailleurs en 2013, le pôle a été missionné par la Direccte afin de réaliser une étude et un futur cahier des charges d'une future base portuaire dédiée aux activités sous-marines. Partant du constat que ces activités sont dispersées sur le territoire et peu lisibles, le projet vise à faire cohabiter au sein d'une zone portuaire sécurisée, bénéficiant d'un accès terrestre et à la mer facile et permanent, les acteurs du domaine des activités sous-marine. MPM est étroitement associée à ce projet au regard du travail engagé sur la zone de Saumaty qui est dans la réflexion en cours, un des lieux privilégiés pour implanter cette base.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole affirme son soutien à l'association «Mer Méditerranée» dont l'objectif est de valoriser les secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale, tels que le développement de l'économie portuaire, celui de la réparation navale, des énergies marines renouvelables et la préservation des écosystèmes marins.

Le travail de réflexion sur la faisabilité d'une base dédiée aux activités sous-marines en zone portuaire à Saumaty à Marseille sera poursuivi en 2015.

Le budget prévisionnel du pôle « Mer Méditerranée » pour 2015 s'élève à 2 825 810,30 euros.

DEPENSES	TOTAL
coût du personnel total	1 178 231,87
	-
autres ressources humaines	513 130,00
MAD onéreuses	50 000,00
MAD gratuites	304 880,00
Consultants	158 250,00
	-
autres dépenses	661 676,89
sous traitance	315 255,89
communication	37 500,00
salons	103 621,00
déplacements	180 300,00
divers	25 000,00
	-
charges réparties	322 421,53
TOTAL des DEPENSES	2 675 460,30
contributions des membres	150 350,00
TOTAL avec contributions	2 825 810,30

RECETTES	TOTAL
PRODUITS PRESTATION	486 595,46
PRESTATIONS SUR ACTIONS	63 095,46
PRESTATIONS SUR OFFRE DE SERVICE	171 000,00
PRESTATIONS AUX PARTENAIRES	252 500,00
AUTRES PRODUITS	
SUBVENTIONS	1 483 984,83
PROGRAMMES EUROPEENS	232 547,00
FEDER EN REGION PACA	
FNADT	250 000,00
DIRECCTE	60 000,00
ETAT / OPERATIONS	20 666,00

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

REGION PACA ANIMATION	206 500,00
REGION LR ANIMATION	100 000,00
REGION PACA / OPERATIONS	59 271,83
DEPARTEMENTS	175 000,00
VILLES ET COMMUNAUTES *	290 000,00
AERC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée)	90 000,00
CCIMP et autres	
COTISATIONS	400 000,00
MAD GRATUITES	304 880,00
TOTAL DES RECETTES	2 675 460,30
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	150 350,00
TOTAL avec CONTRIBUTIONS	2 825 810,30

*TPM : 200 000 euros, MPM : 30 000 euros, et 60 000 euros en cours de négociation entre NCA, Ville de Marseille et San Ouest.

Il convient d'approuver d'une part une subvention de 30 000 euros au pôle de compétitivité « Mer Méditerranée », et d'autre part une convention relative aux modalités d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros au pôle de compétitivité « Mer Méditerranée ».

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité « Mer Méditerranée », porté par l'association « Toulon Var Technopôle ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
superieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER